

عن أم هانئ رضي الله عنها : أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ
عليه وسلم شَرِبَ شَرَابًا فَنَاولَهَا لِتَشْرَبَ
فَقَالَتْ : إِنِّي صَائِمَةٌ وَلَكِنِّي كَرِهْتُ أَنْ أُرَدَّ سُؤْرَكَ
فَقَالَ : إِنْ كَانَ قَضَاءٌ مِنْ رَمَضَانَ فَاقْضِي يَوْمًا مَكَانَهُ
وَإِنْ كَانَ تَطَوُّعًا فَإِنْ شِئْتَ فَاقْضِي وَإِنْ شِئْتَ فَلَا
تَقْضِي



D'après Oum Hani (qu'Allah l'agrée), le
Prophète (que la prière d'Allah et Son salut
soient sur lui) a bu d'une boisson puis il me
l'a donné pour que je boive.
J'ai dit: Je jeûne mais j'ai détesté repousser



le reste d'une boisson que tu as bu (*).
Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Si c'est un rattrapage de Ramadan alors rattrape un jour à sa place et si c'est un jour surérogatoire alors si tu veux rattrape et si tu veux ne rattrape pas ».

(Rapporté par Ahmed et authentifié par Cheikh Albani dans la Silsila Sahiha n°2802)

Jugement : authentifié par Cheikh Albani dans la Silsila Sahiha n°2802 (Cheikh Albani)